

## **1 - SITUATION ADMINISTRATIVE**

### **A - Constitution du bureau actuel :**

Président	KURZAWA Bernard
Vice-Président	MITTELBRONN Christian
Trésorier	PRIETO Henri
Trésorier adjoint	SAYER Bernard
Secrétaire	PERENON Christian
Secrétaire adjoint	FARASTIER Michel
Gardes pêche	GUIBOT Jacques Maurice DESPIERRE CORPORON Didier WEPPE André AGHERRA

## **2 - SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2017:**

### **1) Cartes annuelles :**

L'année 2017 voit une très nette progression du nombre de nos adhérents, soit une augmentation de 45% rapport à 2016, sur la totalité de nos cartes comme le montre le tableau ci-dessous. C'est du jamais vu, cela s'explique par l'attractivité de notre Lac et sans doute d'autres facteurs liés à la période de sécheresse estivale où nos cours d'eau ont soufferts par manque d'eau.

Nous pouvons être satisfaits et fiers de ce résultat.

Ce tableau compare l'évolution de nos cartes entre 2016 et 2017. Il émane du site Internet qui gère les cartes de pêche au niveau national :

Produit	Saison 2016	Saison 2017	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
<b>Carte interfédérale Personne majeure CHI (Club Halieutique Interdépartemental)</b>	99	110	+11	+11.11%
<b>Carte Personne majeure</b>	250	298	+48	+19.2%
<b>Carte Découverte Femme</b>	13	22	+9	+69.23%
<b>Carte Personne mineure</b>	30	42	+12	+40%
<b>Carte Découverte -12 ans</b>	73	125	+52	+71.23%
<b>Carte Hebdomadaire</b>	14	36	+22	+157.14%
<b>Carte Journalière</b>	157	291	+134	+85.35%
<b>Total Cartes de Pêche</b>	<b>636</b>	<b>924</b>	<b>+288</b>	<b>+45.28%</b>
<b>Option Club Halieutique Interdépartemental</b>		3	+3	---
<b>Autres options</b>	551	646	+95	+17.24%
<b>Total cartes de pêche + options</b>	<b>1187</b>	<b>1573</b>	<b>+386</b>	<b>+32.52%</b>

### **2) Recettes/Dépenses :**

Soit une situation financière saine, le bilan financier 2017 est positif.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont liées à un élevage conséquent en Lavarets, Brochets et Truites. C'est aussi les frais de fonctionnement de notre association, dont la location à la Mairie de Paladru d'un local à PALADRU face à l'ancienne poste « **Maison de la Pêche et de la Nature** » qui nous permet d'accueillir les adhérents de plus en plus nombreux à participer au « Club de Pêche », ainsi que les 15 administrateurs de notre association qui se réunissent de plus en plus souvent pour en assurer la gestion.

C'est aussi l'achat de matériel divers pour la réalisation de toutes ces actions, les assurances et autres charges diverses.

## **3 - BILAN PECHE DE LA SAISON 2017 :**

Globalement une bonne année avec de très belles prises de Lavarets au printemps et quelques Ombles de plus de 40cm. De belles truites lâchées en juin et quelques beaux Lavarets en été, ainsi que de beaux paniers de Perches à l'automne et autres beaux Brochets. UNE TRES BELLE année pour les Perches pour ceux qui s'en sont occupés...

#### **4 – SUIVI DES POPULATIONS :**

##### **4.1 Alevinage 2017 :**

**LAVARETS :** Nous avons acheté 300 000 alevins en provenance de la pisciculture de Rives à THONON qui ont été déversés directement au lac en Avril.

**Truites arc :** Comme annoncé lors de l'AG 2016 nous avons lâché 2500 TAC maillées (800Kg) mi-juin en provenance de la pisciculture de Rives à THONON. Très bons retours des pêcheurs.

##### **Brochets :**

La reprise des géniteurs de Brochets en collaboration avec l'association de Colletière, a produit environ 50 000 larves de Brochets issues de la pisciculture de Colletière, ont été déversées au lac mi-avril.

##### **Gardons :**

Le frai a été bon en 2017, en conséquence pas d'alevinage en 2018.

**Perches :** un excellent frai. Nous n'envisageons pas de pose de fagots en 2018.

##### **L'investissement financier de ces alevinages représente la somme de 7 832€ en 2017.**

**En 2018,** nous prévoyons de reconduire le plan d'alevinage de 2017, nos finances le permettent.

Pour ce qui concerne les corégones nous reconduirons le même volume de 300 000 alevins en provenance de Thonon mi-mars. Soit 100 000 en pacage et 200 000 déversés directement au lac.

Ainsi que le déversement de truites arc en ciel, pendant le mois de juin où les perchots sont en abondance et où l'activité des Lavarets est au plus bas. Cela a été bien perçu en 2017, les pêcheurs satisfaits et plus nombreux sur le Lac durant la période estivale. Ceci peut aussi expliquer l'accroissement de nos cartes de pêche.

##### **4.2 Carnets de captures :**

**Nous insistons pour que ces carnets soient rendus au plus tard lors de l'achat des nouvelles cartes.**

#### **5 – ACTIONS REALISEES EN 2017 ET PROJETS 2018 :**

- Reprise de géniteurs de Brochets et suivi au quotidien de l'incubation et des alevins.
- Pacage de grossissement des Lavarets au port de Paladru
- Déversement des différents alevinages.
- D'autres actions incontournables sont reconduites chaque année :
  - ⇒ Réfection et confection de frayères
- Salon de la Pêche en janvier à la salle PALLAS de Paladru, avec de nombreux visiteurs.
- Participation aux différentes activités organisées par le Comité des fêtes de Paladru
  - Téléthon / Handilac / soirée du 13 juillet / ...

##### **5.1 - PROJETS 2018 :**

- Toutes les actions réalisées en 2017 seront reconduites en 2018.
- Reprise des frayères « Truites lacustre » sur le Courbon et arasement du seuil au niveau de la départementale. Ceci dans le cadre du contrat de rivière Paladru/Fure/Morge/Olon.
- Toute action réalisée par les pêcheurs pour assurer la bonne gestion du lac et de ses poissons, doit être comptabilisée en « heures de bénévolat ». Ceci nous permet d'avoir une idée plus précise du temps nécessaire par type d'action pour une meilleure planification dans le temps et une bonne gestion des ressources.
- L'année 2017 comme les années précédentes, se solde par un total de **plus de 2 000 heures de bénévolat... Un grand MERCI à tous ceux qui ont participé à ces actions...**  
**La valorisation de toutes ces actions réalisées en 2017 représente l'équivalent de 60 000 €...**

#### **6 – LE « CLUB DE PÊCHE » :**

Le « CLUB DE PÊCHE » dont l'objectif est le perfectionnement aux techniques de pêche en bateau (Lavarets, Ombles, perches, ...), est toujours très apprécié par nos adhérents.

Les séances débuteront le vendredi 1 décembre 2017, puis tous les vendredis de 18h à 20h jusqu'au vendredi 9 février 2018 à la maison de la pêche et de la nature à PALADRU, dans une ambiance très conviviale où les pêcheurs expérimentés apprennent aux novices.

C'est ouvert à tous et gratuit. Seule la "BONNE HUMEUR" est de rigueur.

#### **7 - SURVEILLANCE :**

- La « Garderie » a été assurée en 2017 par 4 gardes particuliers assermentés : Mr Jacques GUIBOT, Mr Maurice DESPIERRE CORPORON, Mr Didier WEPPE, Mr André AGHERRA.  
Cette surveillance a représenté plus de 906 heures de présence sur le Lac pour plus de 459 personnes contrôlées, dont 7 Float-tubes et 21 du bord.  
Les problèmes constatés sont :
  - 11 défauts de droit de pêche en bateau et 3 défauts de carnets de prises.

- La régularisation a été faite sur place.
- Comme nous l'avions annoncé début 2017, les contrôles ont été renforcés et seront du même niveau en 2018.

## **8 - SAISON 2018 – CHANGEMENTS SUR LES DATES D'OUVERTURE / FERMETURE / QUOTAS / MAILLE (nouvel arrêté préfectoral) :**

- **Les dates d'ouverture / fermeture pour les salmonidés:**  
Du deuxième samedi de février au dernier dimanche d'octobre
- **Les dates d'ouverture / fermeture pour le Brochet:**  
du dernier samedi d'Avril au 31 décembre
- **Les quotas Salmonidés:**  
Quel que soit le mode de pêche, le nombre de captures de salmonidés (truites et ombles chevaliers) et corégones, autorisé par pêcheur et par jour, est fixé à 6 par jour dont 1 truite lacustre dans la limite globale de 200 prises/an
- **Les quotas BROCHETS:**  
Quel que soit le mode de pêche, le nombre de captures de Brochets, autorisé par pêcheur et par jour, est fixé à 3 par jour.
- **Les tailles minimum des espèces:**
  - ▶ 0,30 m pour toutes les espèces de truites ;
  - ▶ 0,35 m pour le corégone (lavarets);
  - ▶ 0,60 m pour le brochet;
  - ▶ 0,30 m pour l'Ombre Chevalier ;
  - ▶ 0,09 m pour les écrevisses appartenant aux espèces mentionnées à l'article R 436-10.
- **Le carnet de Pêche a changé:**  
Le télécharger dans la rubrique "carnet de prises 2018" sur le site Internet de l'AAPPMA

<http://www.paladrupeche.fr/carnet-de-prises-2017/>

## **9 - EMISSION DES CARTES DE PÊCHE, DROITS DE PÊCHE EN BATEAU**

- Depuis le 15 décembre 2017 les cartes de pêche 2018 peuvent être achetées en ligne sur Internet en toute sécurité sur le site : [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) (en précisant l'AAPPMA du lac de PALADRU)
- Les cartes de pêche de notre AAPPMA tous types confondus, ainsi que le « droit de pêche en bateau », seront délivrés par :
- « l'office du tourisme » de CHARAVINES tel : 04 76 96 60 31
- « Gardes du lac » Maurice DESPIERRE CORPORON & Jacques GUBOT port de PALADRU

## **Les Permanences 2018 :**

- Le **samedi 16/12/2017** de 9h à 12h à la Maison de la pêche et de la nature à PALADRU
- Le **samedi 13/01/2018** de 9h à 12h, à la Maison de la pêche et de la nature à PALADRU
- Le **samedi 20/01/2018** de 9h à 12h à La Maison de la pêche et de la nature à PALADRU
- Le **samedi 27/01/2018** de 09h à 12h à La Maison de la pêche et de la nature à PALADRU
- Le **samedi 03/02/2018** de 8h30 à 9h30 avant l'AG à La Maison de la pêche et de la nature à PALADRU
- Le **vendredi 09/02/2018** de 9h à 12h à La Maison de la pêche et de la nature à PALADRU

L'achat d'une carte de pêche annuelle ou d'un droit de pêche bateau annuel lors de ces permanences, donnera droit à un « Droit de pêche en bateau » journalier, pour vos invités.

En 2018 toutes les cartes seront vendues sur internet lors des permanences à la maison de la pêche, puis à l'office de tourisme de Charavines.

**NOUVEAU :** moyen de paiement par carte de crédit (nous serons équipés d'un terminal carte de paiement pour les permanences de janvier & février)

- **Par courrier ou mail** auprès de Mr PRIETO Henri,  
48 Rue St MICHEL 38850 PALADRU  
Mail : [ritonjo\\_04@hotmail.fr](mailto:ritonjo_04@hotmail.fr)
  - Joindre à votre chèque (à l'ordre de « AAPPMA du lac de Paladru »), une enveloppe timbrée avec votre adresse pour le retour.
  - **Les droits de circulation ne sont pas délivrés par le trésorier ceci étant du domaine de la société du lac.**

⇒ sur Internet en toute sécurité sur le site : [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) (en précisant l'AAPPMA du lac de PALADRU)

## **10 - ASSEMBLEE GENERALE :**

**Elle aura lieu le samedi 3 février 2018 à 9h30 à la salle St Michel de PALADRU, avec exceptionnellement la vente de cartes de pêche de 8h30 à 9h30 à la maison de la pêche et de la nature PALADRU, suivi de l'agenda suivant :**

- ⇒ Bilan moral et d'activité
- ⇒ Bilan financier
- ⇒ Projets 2018 (prix des cartes pour 2018 et vente de cartes par Internet)
- ⇒ Interventions : SCI, élus, office du tourisme, ...
- ⇒ Questions diverses
- ⇒ Apéritif

**Notre association est toujours ouverte à toutes bonnes volontés, les bras supplémentaires sont toujours les bienvenus.**

**N'oubliez pas de rendre vos carnets de prises 2017...**

**TARIFS 2018 des cartes de pêche :**

- Carte majeure avec timbre et "DROIT DE PECHE EN BATEAU" = **114 €**  
(Carte réciprocité départemental **78 €** + Droit de pêche en bateau **36 €**)
- Carte interfédérale 96€ + 36€ soit **132€** avec le droit de pêche en bateau.
- Carte "Jeune" de 12 à 18 ans (toutes pêches) = **20 €**  
(Droit de pêche en bateau gratuit)
- Carte "découverte" jeune de moins de 12 ans (toutes pêches) = **6 €**  
(droit de pêche en bateau gratuit)
- Carte "découverte Femme" (toutes pêches mais une seule canne) = **33 €**  
(soit avec le droit de pêche en bateau 36€ = **68€**)

**TARIF 2018 des "DROITS DE PECHE EN BATEAU" : inchangé**

- Annuel = **36 €**
- Une semaine = **20 €**
- Journalier = **6 €**

**TARIFS 2018 des cartes journalières et hebdomadaire avec timbre CPMA**

- Carte JOURNALIERE avec timbre = **12 €**
- Carte Hebdomadaire avec timbre = **32 €**  
(+ droit de pêche en bateau 20€ soit **52€** au total)

**TARIF 2018 DES DROITS DE CIRCULATION** (voir le site Internet de la SCI du Lac)

**<http://www.lacpaladru.com/index.php>**

- Sans moteur = 23,50€
- Moteur électrique = 36€
- Moteur jusqu'à 5 Cv = 47€
- Moteur de 5,1 à 7 Cv = 89€
- Moteur de 7,1 à 9,9 Cv = 141€

**Les administrateurs de l'AAPPMA de Paladru  
Vous souhaitent une très bonne année halieutique ...**

**Le Président Bernard KURZAWA**

